



CONVENTION PROTECTION DES CULTURES

Les détenteurs (prenant le contrat de service de la FDCI) employant une entreprise pour les aider à la pose, dépose et (ou) entretien des clôtures de protection des cultures peuvent sur présentation de la facture obtenir une subvention plafonnée à 40€/Ha protégé et un bonus de 5 € supplémentaires par Ha si la parcelle ne fait pas l'objet d'une déclaration de dégâts.

Le détenteur avance les frais et la FDCI subventionne en début de saison cynégétique suivante.

Une facture établie par une ACCA ou une Chasse Privée même si elle possède un N° de SIRET et de SIREN ne sera pas acceptée par la FDCI.

Vous trouverez ci-joint les documents vous permettant de demander cette subvention composés de deux feuillets, l'un à renvoyer au moment de la signature de la convention et l'autre en fin de saison cynégétique accompagné de la facture de l'entreprise ayant fait les travaux à la FDCI – service comptabilité.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

For : 1/026

Page 2/3

CONVENTION DE PROTECTION DES CULTURES

N° /

entre

ACCA DE	L'AGRICULTEUR
C.P. :	
Représentée par son Président	
M.	M.
Adresse	Adresse
Tél. :	Tél. :
E Mail :	E Mail

PARCELLES PROTEGEES

Commune : _____

U.G. : _____

Section cadastrale : _____

N° de parcelle : _____

Superficie :

Nature de la culture : _____

Date de mise en place de la clôture : _____

Date d'enlèvement de la clôture : _____

Les dégâts ont-ils été constatés sur ces parcelles : oui non
(Cocher la case correspondante)

Si OUI, N° du dossier enregistré à la FDCI (à notifier par l'agriculteur) : _____

Coût des travaux (pose, dépose et entretien des clôtures) : _____

Joindre obligatoirement la facture

Les signataires déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la présente convention.

Cette convention et les factures correspondantes doivent être transmises à la FDCI - service comptabilité - AVANT le 30 JUIN de l'année cynégétique en cours.

Fait à _____ le,

SIGNATURES :

Le Président de la Société de chasse,

L'Agriculteur,